

font déjà sentir puisque le SAS de Tournai, par exemple, a dû licencier. Bon nombre de SAS sont incapables de tenir une année avec l'enveloppe telle qu'elle est préconisée.

Être ministre implique de prendre ses responsabilités! Si vous ne réagissez pas, les SAS devront licencier du personnel ou fermer leurs portes dans les années à venir. Vous ne cessez d'apporter de nouvelles solutions en créant de nouveaux postes. Vous voulez inclure les SAS dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, comme le ministre Madrane me l'a communiqué dans une réponse. Mais vous vous voilez la face! Ce Pacte n'est pas près d'arriver et quand il arrivera, il sera trop tard! Vous aurez détruit ces structures qui, pourtant, sont très efficaces et offrent une alternative aux problèmes de scolarité.

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – En ce qui concerne la question de l'ancienneté, nous avons dit que nous résoudrions le problème et nous l'avons résolu dans le cadre des discussions budgétaires de 2018. Cela signifie que depuis 2017, les SAS rémunèrent l'ancienneté de leur personnel à partir d'une enveloppe «dépenses et frais de personnel» et non plus en puisant dans leurs dépenses de fonctionnement. Le budget «Enseignement» a complété cette enveloppe d'un montant de 300 000 euros qui correspond à la somme nécessaire à l'ancienneté.

Quant aux autres volets des SAS, il est vrai que les revendications sont nombreuses. J'avais consulté tous les SAS l'année dernière; l'une de mes représentantes s'est rendue la semaine dernière dans les SAS de Mons et de Tournai ainsi qu'au SAS Compas Format. En outre, mes représentants, accompagnés du cabinet du ministre Madrane, se rendront la semaine prochaine dans les SAS de Bruxelles. Nous maintenons donc un contact régulier avec ces acteurs importants.

Mise à part l'ancienneté, les autres volets incluent le statut des directeurs et le volet pédagogique des activités des SAS; ceux-ci posent d'autres questions budgétaires tout à fait légitimes. Reste que le problème de l'ancienneté est réglé du point de vue budgétaire. Nous avons souhaité regrouper le reste des questions dans le décret qui concernera l'accrochage scolaire, pour la simple et bonne raison que les SAS sont un acteur de ce domaine.

**M. Nicolas Tzanetatos (MR)**. – Madame la Ministre, l'ancienneté étant évolutive, le budget pour 2018 ne correspondra pas forcément à celui de 2017. Par conséquent, soit vous prévoyez un budget évolutif en fonction de l'ancienneté, soit vous convenez du fait que le personnel des SAS est confronté à un problème de sous-financement.

À titre d'exemple, pour 2018, le SAS de Charleroi reçoit 300 000 euros pour couvrir ses frais de personnel. Ses perspectives financières atteignent toutefois 308 000 euros. Il lui manque donc déjà 8 000 euros. Quelles mesures doit-il

prendre? Doit-il licencier en fin d'année ou prévenir d'ores et déjà son personnel qu'il ne parviendra pas à couvrir ses frais de fonctionnement jusqu'au dernier mois de l'année 2018? Cette question mérite d'être posée. Étant donné l'urgence de la situation, je m'attendais à ce que vous y apportiez une solution aujourd'hui ou, à tout le moins, dans les plus brefs délais.

#### **10.8 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Information des parents face à la pénurie d'enseignants»**

**M. Dimitri Legasse (PS)**. – Ces derniers jours, la presse a relayé un problème de pénurie d'enseignants à l'école Saint-Ferdinand à Lasne. Pendant trois semaines, les élèves n'ont pas eu cours, faute de professeurs. La pénurie est un problème récurrent que nous abordons régulièrement en commission de l'Éducation. À cet égard, nous verrons ce qu'il ressortira des discussions du Pacte pour un enseignement d'excellence sur ce point.

Ce sur quoi je voudrais porter votre attention aujourd'hui, c'est sur la communication faite aux parents. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu, ou très peu, d'information à l'attention des élèves et des parents de cette école.

Quelles sont les informations dont vous disposez sur ce cas précis? Quelle procédure est prévue dans pareille circonstance? Quel est votre avis sur ce problème de communication aux parents?

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Le cas que vous évoquez est bien connu de mon cabinet puisqu'il a eu des contacts avec la direction de l'école et le pouvoir organisateur au sujet de la situation qu'ils viennent de vivre. Il s'agit d'une classe de troisième année qui s'est retrouvée plusieurs semaines sans enseignant.

Sur ce cas précis, je louerai le sens des responsabilités de la direction et du pouvoir organisateur. Étant donné qu'ils n'ont que trois classes dans l'implantation et qu'ils ne pouvaient pas répartir les élèves dans les autres classes, ils ont proposé de déplacer les élèves, de manière temporaire, à titre exceptionnel et sur une base volontaire des élèves, dans des implantations voisines et distantes de quelques centaines de mètres, qui font partie du même pouvoir organisateur. Pour ce faire, ils ont réalisé toutes les vérifications possibles: ils ont pris contact avec notre administration afin de vérifier que le projet était possible d'un point de vue légal et qu'il tenait la route. C'était en effet le cas, vu qu'il s'agissait du même pouvoir organisateur. Ils ont vérifié que les enfants étaient couverts par leur assurance et ont donc émis cette proposition.

En ce qui me concerne, je n'ai pas eu de re-

tour concernant une mauvaise communication. Les parents nous ont informés de la situation, mais ils n'ont jamais fait part d'un problème de communication. Deux refus ont été émis: le premier concernait un enfant en intégration, pour qui il aurait peut-être été plus difficile de s'adapter à une nouvelle classe, même pour quelques jours ou quelques semaines; le second un problème de déplacement. Ils ont donc été placés dans une autre classe.

La solution n'est peut-être pas la meilleure. Mais, grâce à ces mesures, les enfants ont pu être en classe et avoir un enseignant face à eux. Je rappelle que l'absence de professeur s'est présentée pour une troisième année et non pas pour une sixième concernée par le certificat d'études de base (CEB).

De manière plus générale, je ne dispose pas d'une baguette magique ou d'une recette miracle pour pallier la pénurie. Plusieurs pistes de solution existent et devront être examinées l'une après l'autre; certaines doivent faire l'objet d'une négociation puisqu'elles sont liées à des enjeux de statut, d'ancienneté, etc. Je les avais exposées à la commission de l'Éducation il y a quinze jours.

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Ma question ne portait pas essentiellement sur la pénurie, mais je prends bonne note des éléments de réponse à ce sujet, Madame la Ministre.

La question concernait la communication. Si je comprends que la situation est exceptionnelle et qu'elle requiert une réponse de la même veine, il me semble néanmoins que la communication s'est avérée difficile. La bonne communication me paraît être un préalable indispensable. Je vous invite à prévoir une procédure spécifique qui serait utile si une telle situation devait se reproduire.

#### **10.9 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Étude du centre d'expertise et de ressources pour l'enfance concernant l'importance de l'EVRAS»**

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** – Le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE) vient de publier les résultats d'une étude portant sur les pratiques et les enjeux de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Il ressort de cette étude que l'EVRAS devrait être donnée de manière très précoce.

Le terme «précoce» m'amène dès lors à penser au niveau maternel. Or, les écoles maternelles visent beaucoup à renforcer l'image qu'un enfant pourrait avoir de lui-même, de son corps et des inégalités entre les sexes.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de cette étude? Que pensez-vous du renfor-

cement des pratiques de l'EVRAS dans les différentes écoles et notamment dans les écoles maternelles et primaires?

Vous savez qu'il est important de renforcer les bases au niveau du parcours des enfants. Avez-vous dès lors eu l'idée de renforcer, dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, tout ce qui tourne autour de l'enfance et de l'image qu'il pourrait avoir de lui-même?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Nous avons effectivement reçu ce rapport. Mon cabinet est en train d'analyser son contenu, plus spécifiquement la partie consacrée aux classes maternelles.

Je rappelle que le décret «Missions» prévoit bien que chaque élève reçoive une EVRAS durant tout son parcours. Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, l'année 2018 sera dédiée à un chantier très important: celui de la révision des référentiels des compétences initiales pour les maternelles et des référentiels pour le tronc commun, qui couvre la scolarité des trois à quinze ans.

L'EVRAS est bel et bien reprise dans les compétences à aborder dans les domaines d'apprentissage «éducation physique», mais aussi «bien-être et santé». Le groupe de travail qui est en train de rédiger ce référentiel devra tenir compte de l'enjeu de l'EVRAS. Elle devra également le faire de manière plus transversale dans d'autres référentiels. La Commission des référentiels vérifiera la présence de cette EVRAS aux différents moments du parcours de l'élève.

En ce qui concerne le contrôle de ce qui se fait effectivement dans les écoles, il existe déjà un cadastre des différents projets, qui est remis à jour régulièrement. La Fédération des centres de planning familial, notamment, a mis en place le projet JADE, qui vise à répertorier toutes les bonnes pratiques en matière d'EVRAS dans les écoles. Cet outil sera essentiel: il permettra de prendre connaissance de ce qui se fait déjà et de ce qui doit être davantage développé.

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** – Lorsque j'ai pris connaissance des résultats de l'étude, je me suis demandé si j'allais vous interroger vous, Madame la Ministre, ou si j'allais m'adresser à Mme Greoli.

Dans le cadre des missions des centres de médecine scolaire, d'importantes actions ont déjà été menées au niveau de la promotion de la santé. J'ai travaillé pendant plus de dix ans dans un centre de médecine scolaire. Nous avons déjà mis en place à l'époque un travail sur le thème «Mon corps m'appartient» et la notion de respect à faire passer auprès des enfants dès le plus jeune âge, pour qu'ils appréhendent une vie affective et sexuelle équilibrée, par rapport à eux-mêmes et par rapport aux autres, avec des préoccupations en matière d'égalité des sexes. Il est essentiel que ce